



## Implantation subordination

-----  
Par solakhal12

Bonjour,

Nous avons pour projet de nous implanter dans une entreprise en lui fournissant de la main d'uvre.

L'équipe sera composée :

- 1 responsable d'entrepôt (cadre) ? POSTE QUI SERAIT COUVERT PAR notre entreprise
- 1 chef de quai logistique (agent de maîtrise) POSTE COUVERT PAR l'entreprise partenaire
- 1 agent admin logistique ? gestionnaire de stock (employé) POSTE COUVERT PAR l'entreprise partenaire
- 2 caristes prestation logistique (ouvriers) POSTES COUVERTS PAR l'entreprise partenaire

Est-il possible qu'il est un lien de subordination entre les 2 structures ? Y a-t-il un cadre particulier, des points de vigilance... ? Avez-vous des jurisprudences ?

Dans ce cas de figure le responsable de site de notre entreprise qui encadrerait un chef de quai + 1 agent admin + 1 à 2 caristes.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes une société d'interim ?

-----  
Par solakhal12

Bonjour,

Nous sommes une entreprise d'insertion.

-----  
Par yapasdequoi

Le contrat de prestations doit bien préciser les droits et devoirs de chacune des parties : obligation du prestataire et obligations du client et les conséquences en cas de manquement.

Et attention aussi à ne pas tomber dans le délit de marchandage.

Consultez un avocat spécialisé pour rédiger votre premier contrat sera une sage précaution.